EUROPE

QUESTIONS/RÉPONSES SUR LES SUJETS EUROPEENS SENSIBLES

On entend beaucoup de critiques vis-à-vis de l'Europe.

A Washington, à Moscou, ou à Londres, mais aussi dans les débats politiques nationaux.

Certaines sont légitimes, d'autres parfois fantaisistes ou mensongères.

Voici pour rétablir les faits, des éléments de réponses aux questions les plus souvent posées et le point de vue du MEDEF.

1. À quoi a servi l'Euro ? Quel est son intérêt économique ?

2. Pourquoi ces directives trop nombreuses, détaillées qui empêchent de fonctionner ?

3. Comment gérer une concurrence déloyale entre des pays si différents socialement et fiscalement ?

4. La directive sur les travailleurs détachés aggrave-t-elle le dumping social ?

5. Le droit de la concurrence empêche-t-il la constitution de champions européens ?

6. Le Brexit : une bonne ou une mauvaise affaire ?

7. Quel est l'avenir de l'Europe à Vingt-sept ?

8. La Turquie va-t-elle rentrer dans l'Europe ?

9. Les accords commerciaux avec les Américains et les Canadiens sont-ils dangereux pour les intérêts européens ?

10. Comment l'Europe riposte-t-elle face au risque que le statut d'économie de marché soit accordé à la Chine ?

11. Les sanctions contre la Russie pénalisent-elles nos entreprises ?

12. Migrants : que fait l'Europe ?

13. Et que se passerait-il si la France quittait l'Euro ?

I. À QUOI A SERVI L'EURO ? QUEL EST SON INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ?

ÉTAT DES LIEUX

L'euro a été introduit en France en 2002.

Aujourd'hui l'euro est la monnaie commune de 340 millions d'habitants dans 19 pays européens (les Vingt-huit, à l'exception de Royaume-Uni, de la Suède, du Danemark, de la Croatie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie et de la Bulgarie).

En termes de paiements de biens et services, l'euro est la seconde monnaie au monde avec 30 %, derrière le dollar à 43 %, et loin devant le yuan chinois à 2 % et le yen japonais à 2 %.

CE QUE DIT LE MEDEF

Depuis l'introduction de l'euro, l'inflation est toujours restée en dessous de 2 %.

Avec l'euro, nous sommes à l'abri des coûts et des risques de change et surtout des dévaluations compétitives intra-européennes qui avaient coûté si cher à notre industrie, à la fin des années 90.

Le niveau de l'euro, parfois jugé trop élevé par rapport au dollar, n'a pas empêché l'Allemagne d'avoir des excédents commerciaux avec le reste du monde. Les exportations françaises pour leur part souffrent non pas du niveau de la monnaie, mais de l'écart de compétitivité entre nos produits et ceux de nos grands concurrents européens. Au demeurant, La France réalise 60 % de son commerce extérieur à l'intérieur de la zone euro, c'est-à-dire en euro.

L'euro s'est accompagné d'un mécanisme de stabilité et de règles de bonne gestion budgétaire et fiscale que la France n'a hélas respecté qu'une fois en 15 ans ! Il s'agit de ne pas s'endetter au-delà de 60 % du PIB (nous sommes à 99 %), de ne pas avoir un déficit public supérieur à 3 % (nous atteignons 3,1 %). Ces règles constituent néanmoins un garde-fou contre les excès et les dérives. L'Europe n'a jamais imposé l'austérité à personne. Ce sont des choix politiques hasardeux qui ont conduit certains pays au bord du gouffre : on ne peut dépenser plus qu'on ne gagne, l'Europe n'y est pour rien.

Si nous sortions de l'euro, il y aurait une dépréciation immédiate de notre monnaie et donc un renchérissement des prix. Notre dette, qui n'a jamais été aussi élevée dans toute l'histoire de France, verrait son coût augmenter. Les difficultés de financement des entreprises seraient aggravées.

Mais une monnaie unique ne suffit pas, il faut en effet aller plus loin dans la convergence fiscale et sociale dans la zone euro et aussi réfléchir à un budget commun (par exemple en mutualisant des dépenses militaires ou des dépenses de protection sociale) et à une gouvernance de la zone euro (ministre de la zone euro).

II. POURQUOI CES DIRECTIVES TROP NOMBREUSES, DÉTAILLÉES QUI EMPÊCHENT DE FONCTIONNER ?

ÉTAT DES LIEUX

Les directives européennes sont adoptées par le Parlement européen et par les ministres compétents des vingt-huit pays membres. Elles fixent un objectif à atteindre mais c'est à chaque pays de décider de la façon de mettre en œuvre cet objectif.

20 % des lois françaises en vigueur sont d'origine européenne (beaucoup dans le domaine de la pêche et de l'agriculture).

L'Union européenne a choisi de ralentir considérablement sa production législative : elle produisait en moyenne 130 directives par an entre 2010-2014. Ce chiffre est tombé à 21 en 2017.

CE QUE DIT LE MEDEF

On ne doit pas se tromper de combat : l'Europe n'est pour rien dans les trente-cinq heures, le compte pénibilité, les taxes nouvelles, les lois illisibles. *La loi santé fait 111 pages et 227 articles, la loi sur le vieillissement 71 pages, la loi Macron pour la croissance 115 pages et 308 articles.*

Les réglementions européennes font souvent l'objet de surenchères nationales au moment de leur introduction dans le droit français. **Le Parlement et l'administration ajoutent des règles au règles (au nom souvent du « mieux disant » environnement ou social) et accusent ensuite Bruxelles.** Par exemple : un décret de 2013 pris en application d'une directive européenne sur la sécurité dans les chantiers interdit aux mineurs de monter sur des escabeaux alors que ce point n'a jamais figuré dans le texte européen !

Le métier de l'Europe, c'est d'harmoniser ou de rendre équivalentes les règles, pour que les produits et les services puissent être vendus sans entraves partout en Europe. C'est l'Union européenne qui a ainsi empêché les Pays-Bas d'interdire nos fromages dans ce pays ! Beaucoup de ces normes techniques sont établies avec les professionnels concernés dans des comités spécialisés. Sans ces normes communes, nos constructeurs automobiles ne pourraient se développer avec succès sur tout le marché européen.

Le rôle des entreprises et de leurs organisations professionnelles est de veiller au moment de la fabrication de ces textes qu'ils correspondent à la réalité du terrain. C'est aussi de faire remonter à Bruxelles tous les dysfonctionnent nationaux.

III. COMMENT GÉRER UNE CONCURRENCE DÉLOYALE ENTRE DES PAYS SI DIFFÉRENTS SOCIALEMENT ET FISCALEMENT ?

ÉTAT DES LIEUX

L'Europe c'est vingt-huit pays absolument différents.

Certains ont fait le choix comme la France ou le Danemark d'une protection sociale renforcée mais coûteuse, d'autres ont opté pour des modèles souples conformes à leur tradition.

La fiscalité est de la compétence de chaque pays et de chaque parlement national. Pour légiférer dans ce domaine au niveau européen (ex. sur la TVA ou la fraude fiscale), il faut l'unanimité à vingt-huit. Les principaux dossiers sociaux sont également de la compétence des états (droit du travail, sécurité sociale).

L'Europe contribue au développement de règles minimales contraignantes en matière sociale, sur le temps de travail, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, les rémunérations. C'est le cas avec la directive sur le détachement qui impose que les travailleurs venant en France soient payés comme les Français.

CE QUE DIT LE MEDEF

La plupart des gouvernements des pays européens ont choisi d'améliorer la compétitivité de leurs entreprises. La France, de son côté, a longtemps préféré taxer le secteur productif et alourdir les entraves administratives. Plus que jamais il faut remettre la France à niveau, et remettre nos entreprises à un niveau de compétitivité égal à celui de nos grands concurrents européens.

L'Union européenne a accueilli treize nouveaux pays depuis 2004. Les différences entre ces états sont énormes en termes de niveau de vie, de salaires, de réglementations. En intégrant l'Europe, ces pays ont dû faire l'effort de reprendre à leur compte l'ensemble de nos règles européennes. Les salaires ont augmenté partout. Le rattrapage est en cours même s'il est lent. Il vaut mieux pour nous que ces pays soient dans l'Europe avec nos règles et avec des marchés ouverts plutôt qu'en dehors où ils pourraient exercer à nos portes une concurrence plus dure encore.

Ce que nous devons faire, c'est pousser nos partenaires européens, au moins ceux qui le veulent, et sans attendre que les Vingt-sept soient tous d'accord, à accélérer le rapprochement de nos législations et de notre fiscalité pour avoir une base compétitive commune. Cela ne sera possible qu'a deux conditions :

- que la France retrouve sa place et son autorité en Europe dès lors qu'elle aura entrepris comme les Néerlandais ou les Allemands les réformes qui lui redonneront sa compétitivité ;

- que le projet européen retrouve son élan partout en Europe. À défaut, le risque serait de relancer une course effrénée au « moins disant social/environnemental », ce que les Anglais veulent engager à l'occasion de leur sortie de l'Union européenne, et qui serait dramatique pour nous tous.

IV. LA DIRECTIVE SUR LES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS AGGRAVE-T-ELLE LE DUMPING SOCIAL ?

ÉTAT DES LIEUX

Une directive de 1996, adoptée à l'époque dans une Europe à 15 pays, prévoit que les salariés détachés d'un pays européen vers un autre doivent bénéficier d'un socle de droits dans le pays où ils opèrent (salaires, horaires, conditions de travail...). Ainsi un Polonais détaché en France travaillera 35 heures et touchera au moins le SMIC, mais l'affiliation à la Sécurité Sociale reste celle du pays d'origine (donc les charges sociales sont celles du pays de départ). C'est ce point qui provoque un décalage de compétitivité et un sentiment de concurrence déloyale.

Le nombre de salariés détachés en France n'a cessé de croître depuis l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne, passant de 7 500 en 2000 à 240 000 en 2015. Le BTP et le travail temporaire concentrent respectivement 42 % et 23 % de ces contrats. Les fraudes se sont multipliées : travail dissimulé, non-respect de la législation sociale, faux détachements via des entreprises « boîtes aux lettres » notamment dans le but d'échapper à la législation sociale du pays d'accueil.

L'Union européenne veut renforcer la directive pour lutter contre les fraudes : une directive est en discussion pour adoption en 2017. Côté français, l'inspection du travail a intensifié les contrôles.

CE QUE DIT LE MEDEF

Le détachement des travailleurs est en soi un dispositif sain et indissociable de la multiplication des échanges. La France accueille 240 000 travailleurs détachés sur son sol et détache plus 280 000 travailleurs dans les pays européens, y compris frontaliers.

L'afflux de travailleurs détachés vient aussi du fait qu'il n'est pas possible de trouver de la main d'œuvre qualifiée en France dans certains métiers en tension, et dans certains bassins d'emploi. La réponse est une meilleure adaptation de nos formations aux besoins réels des entreprises.

Les fraudes au détachement des travailleurs pénalisent d'abord les entreprises françaises qui jouent le jeu. Une entreprise qui paye son salarié en dessous du SMIC, c'est une fraude. Une entreprise qui fait travailler ses salariés au-delà des horaires légaux, c'est de la fraude !

La directive détachement est un garde-fou. Sans celle ce serait la loi de la jungle. Il ne faut pas la supprimer, il faut rendre son application plus efficace. **Le sujet n'est pas de changer les lois mais d'appliquer les textes et de rendre les procédures plus lisibles : par exemple** prévoir des formulaires uniques, mieux coordonner les administrations en charge du contrôle, obliger à une affiliation minimum de 3 mois à la sécurité sociale du pays d'origine avant le détachement en France pour éviter les recrutements aux seules fins du détachement

Les distorsions de concurrence proviennent pour une grande part du niveau trop élevé des charges pesant sur le travail en France. Cependant, avec les exonérations de charges pour les bas salaires, il est devenu moins cher de recruter un salarié au Smic en France plutôt que de faire venir des travailleurs détachés (ainsi, un salarié français chargé au Smic coûtait 1680 € tandis que le salarié détaché venant d'Espagne coûtait 1788 €, de Pologne 1756 €, le Portugais 1697 €, le Roumain 1619 €-*chiffres Direction du Trésor).*

V. LE DROIT DE LA CONCURRENCE EMPÊCHE-T-IL L'ÉMERGENCE DE CHAMPIONS EUROPÉENS ?

ÉTAT DES LIEUX

L'Europe a une compétence exclusive dans ce domaine. Cela veut dire qu'elle contrôle d'une part les aides d'état (subventions versées aux entreprises européennes ou non qui opèrent sur le territoire européen), et d'autre part les concentrations entre entreprises. Elle veille à ce que ces opérations ne faussent pas les conditions de la concurrence.

Au nom du droit de la concurrence, l'Union européenne examine la situation de toutes les entreprises, y compris les géants américains du net ou les leaders mondiaux de l'énergie.

La mise en œuvre des règles de concurrence a évolué ces dernières années :

- celles-ci se sont adaptées à la crise pour autoriser temporairement certaines aides publiques attribuées aux entreprises les plus vulnérables ;
- les sanctions ont été renforcées contre les entreprises qui ne respectent pas les règles de la concurrence européenne ;
- la direction générale de la concurrence de la Commission s'est enrichie d'une équipe d'économistes. Ainsi elle peut aborder les dossiers non plus seulement avec une approche juridique restreinte, mais en tenant compte de l'intérêt économique des projets de fusion d'entreprises qui lui sont soumis.

CE QUE DIT LE MEDEF

Il y a un cadre juridique connu qui n'a pas empêché des méga fusions européennes : BNP-Paribas, Total-Elf, Suez-GDF, Carrefour-Continent, Sanofi-Aventis en passant par Matra-Aérospatiale-DASA.

En France, on rêve de voir éclore d'autres Airbus européens. Or, dans la pratique, les industriels rechignent à les concrétiser. Si aucune grande fusion franco-allemande ne s'est réalisée depuis vingt ans, ce n'est pas à cause de la Commission mais parce que les entreprises concernées ne l'ont pas souhaité. Les occasions n'ont pas manqué : Arcelor- Thyssen Krupp plutôt que Mittal, Deutsche Telekom a eu des occasions de se rapprocher de France Télécom, et, dans les transports, un seul projet de fusion a réussi, celui de KLM avec Air France. Siemens de son côté a quitté le groupe nucléaire Areva pour se rapprocher du russe Rosatom.

Alors que certaines entreprises européennes se voient infliger des amendes record aux États-Unis, il est important que l'Europe montre aussi qu'elle sait faire respecter le droit et les règles de concurrence.

En tout état de cause, si on veut développer des champions européens de l'industrie, c'est par une politique globale de compétitivité européenne et nationale qu'on y parviendra.

VI. LE BREXIT : UNE BONNE OU UNE MAUVAISE AFFAIRE ?

ÉTAT DES LIEUX

La majorité des Britanniques ont voté, 23 juin 2016, pour quitter l'Europe (à 53,4%). La négociation de sortie du Royaume-Uni commence au printemps 2017. Le Français Michel Barnier sera le chef des négociateurs européens.

Cette négociation sera longue et complexe : la négociation de sortie proprement dite durera 2 ans. Après ce divorce, il faudra alors négocier les conditions et les modalités de nos futures relations entre l'Europe et le Royaume-Uni. Cette seconde négociation pourrait prendre à son tour plusieurs années.

CE QUE DIT LE MEDEF

Nous avons travaillé avec nos homologues européens sur ce sujet (y compris britanniques) et nous avons consulté nos fédérations. Personne ne peut anticiper ce que seront ces négociations sans précédent.

Les premiers effets redoutés du Brexit ne se sont pas fait encore sentir, sauf pour les secteurs exposés à la chute de la livre (-15 % depuis le 23 juin 2016) : tourisme, acier, chimie… Il existe des risques élevés : commerciaux, de concurrence déloyale et des effets induits d'un ralentissement de l'économie britannique

Notre préoccupation est double :

- **que la discussion qui s'ouvre ne remette pas en cause les relations** é**conomiques entre la France et le Royaume-Uni** (le Royaume-Uni est notre premier excédent commercial), avec le risque de droits de douane, de contrôles supplémentaires aux frontières, de normes à modifier…
- **que cette discussion préserve nos intérêts** pour que les entreprises françaises ne se trouvent pas en situation de concurrence déloyale avec leurs concurrents britanniques.

Le Brexit nous pose trois défis :

- **celui de l'attractivité** : la course à la compétitivité est relancée depuis le référendum. Londres et la Royaume-Uni veulent garder des investisseurs et en attirer davantage. D'autres pays : Irlande, Pays-Bas, Pologne se lancent dans le mieux disant fiscal, social, ou réglementaire. Le gouvernement français a pris des mesures pour encourager les implantations en France et améliorer le régime des impatriés, mais le cœur du sujet attractivité impose de traiter aussi 1) la rigidité du code du travail 2) l'instabilité des règles 3) le poids des charges et de la fiscalité 4) l'insécurité ressentie sur les personnes et les biens.
- **celui de l'avenir de l'Europe à Vingt-sept** : comment changer l'Europe pour faire face à la mondialisation et pour répondre aux attentes des citoyens ?
- **celui de la négociation avec les Britanniques** qui suppose l'unité des vingt-sept négociateurs et la volonté partagée de ne pas céder à des demandes qui fragiliseraient nos entreprises.

VII. QUEL EST L'AVENIR DE L'EUROPE À VINGT-SEPT ?

ÉTAT DES LIEUX

Depuis le Brexit, les dirigeants européens ont décidé de réfléchir à vingt-sept à l'avenir de l'Europe. Une première réunion s'est tenue à Bratislava en septembre 2016, puis à Malte le 2 février 2017. Leurs objectifs sont communs : conserver la solidarité des Vingt-sept, améliorer l'efficacité de l'Europe, progresser sur les sujets essentiels à la sécurité des Européens (contrôles aux frontières, sécurité, défense).

L'Europe fêtera à Rome le 25 mars prochain les 60 ans du traité de Rome.

La Commission européenne a soumis aux chefs d'État cinq scénarios possibles d'évolution 1) La continuité 2) Se limiter au marché unique 3) Ceux qui veulent plus font plus (Europe à plusieurs vitesses) 4) Faire moins mais de manière plus efficace, 5) Faire beaucoup plus ensemble .

La question du futur de l'Europe, pourtant essentielle à notre compétitivité et à notre influence dans la mondialisation mais aussi à notre sécurité, est parfois absente dans les débats des présidentielles.

CE QUE DIT LE MEDEF

Les entreprises réitèrent leur engagement européen. Dans un monde incertain et dangereux : terrorisme, montée des émergents, accession de la Chine au statut d'économie de marché, protectionnisme US, Brexit, vieillissement démographique en Europe, seule l'Europe nous permet de compter et de peser dans la mondialisation, de maintenir le socle de nos valeurs commune et surtout de vivre en paix.

L'Europe c'est un marché de 520 millions d'habitants avec des normes communes, une monnaie commune permettant aux entreprises de vendre leurs produits et services partout sur le continent, sans restriction, ni droits de douanes.

L'Europe ne sera forte que si elle retrouve sa compétitivité, c'est-à-dire sa capacité à créer de la croissance et des emplois sur le territoire européen. Pas d'Europe sans entreprises bien portantes.

La crise de l'Europe est aussi celle de chacun de nos pays, traversés par des courants nationalistes ou protectionnistes et où les majorités politiques traditionnelles sont remises en cause. L'Europe ne sera forte que si chacun de ses pays est capable de se réformer et de mieux prendre en compte les aspirations des citoyens : emploi, sécurité, pouvoir d'achat, avenir pour les jeunes… La France ne retrouvera sa place au premier rang européen que si elle retrouve la force de son économie.

L'Europe doit se renforcer autour de son cœur : l'euro avec une convergence sociale, fiscale et budgétaire. Ceci ne sera possible qu'en associant davantage les citoyens au projet.

VIII. LA TURQUIE VA-T-ELLE RENTRER DANS L'EUROPE ?

ÉTAT DES LIEUX

L'Europe a ouvert depuis 2005 des négociations d'adhésion avec la Turquie (candidate annoncée depuis 1987 !).

Celles-ci ont été suspendues puis relancées provisoirement en mars 2016, en accord avec l'engagement des Turcs à freiner le flot des migrants. Le Parlement européen a demandé, le 23 novembre 2016, le gel de ces négociations.

Une éventuelle entrée de la Turquie dans l'Europe ne serait possible que si les négociations sont bouclées (des milliers de pages reparties en 35 chapitres dont seulement la moitié sont ouverts). Il faudra également l'accord unanime des 27 ministres des Affaires étrangères. Puis, le Parlement européen et les vingt-sept pays membres devront ratifier le traité d'adhésion. **En France, la constitution prévoit un référendum.**

Le patronat turc est membre de BusinessEurope depuis 1987.

CE QUE DIT LE MEDEF

La question de l'entrée des Turcs dans l'Union européenne est **politique et diplomatique. Elle n'est pas de la compétence ni du ressort des entreprises.**

Le MEDEF considère qu'il faut maintenant fixer les frontières de l'Europe et ne pas s'engager dans un nouvel élargissement tant que le fonctionnement des institutions européennes n'aura pas été amélioré.

IX. LES ACCORDS COMMERCIAUX AVEC LES AMÉRICAINS ET LES CANADIENS SONT-ILS DANGEREUX POUR INTÉRÊTS EUROPÉENS ?

ÉTAT DES LIEUX

Des négociations commerciales avec le Canada ont été conclues à la fin de l'année 2016. L'accord a été ratifié par le Parlement européen mi-février par 408 voix contre 254.

Des négociations avaient été lancées en juin 2013 avec les États-Unis pour un accord de commerce et d'investissement (TTIP). Il s'agissait d'avancer sur l'accès aux marchés publics, sur la convergence réglementaire et sur la réduction des obstacles douaniers. Cette discussion est aujourd'hui suspendue du fait des réticences de certains gouvernements européens sensibles à la propagande des anti-TTIP : l'accord livrerait l'Europe à une déferlante de produits américains ! Côté americain, Donald Trump s'est déclaré hostile à cette négociation qu'il estime contraire aux intérêts des Américains.

CE QUE DIT LE MEDEF

La France a des intérêts offensifs avec la Canada.

Nous souhaitons que cet accord qui implique aussi les provinces canadiennes puisse entrer en vigueur rapidement : nous avons obtenu des baisses importantes des droits de douane, le respect des indications géographiques d'origine (ex. Champagne), la facilitation des investissements (mines) et la protection de la propriété intellectuelle (secteur de la Pharmacie).

Avec les USA : nous avons toujours dit que nous voulions un accord ambitieux, équilibré et fondé sur le principe de réciprocité.

Les accords doivent inclure à la fois la question des tarifs mais aussi des barrières non tarifaires. Nos PME en particulier ont des intérêts offensifs aux États-Unis : marchés publics, textile, chimie.

L'Europe doit mieux protéger ses intérêts.

La bonne nouvelle, c'est que des initiatives ont été prises en 2016 par la Commission européenne : avec de nouvelles règles anti-dumping et antisubventions (pour protéger nos marchés contre le dumping chinois) et avec de nouveaux instruments de défense commerciale (pour riposter à la concurrence déloyale).

X. COMMENT L'EUROPE RIPOSTE-T- ELLE FACE AU RISQUE QUE LE STATUT D'ÉCONOMIE DE MARCHÉ SOIT ACCORDÉ À LA CHINE ?

ÉTAT DES LIEUX

La Chine bénéficie depuis le 11 décembre 2016 d'un nouveau statut au sein de l'OMC, qui n'est pas encore celui d'économie de marché. C'est la conséquence juridique d'un accord signé voici quinze ans lors de l'entrée de la Chine à l'OMC. Ceci pourrait impliquer une réduction automatique de l'arsenal de défense commerciale vis-à-vis de ce pays. Avec des conséquences lourdes pour nos industries.

L'Union européenne a présenté à la mi-novembre un ensemble de dispositions pour renforcer la lutte anti-dumping et donner à l'Europe de nouveaux instruments de défense commerciale.

Plus de 40 procédures anti-dumping lancées par l'Europe sont en cours à l'encontre de la Chine (fer, acier, panneaux solaires, bio fuels...).

CE QUE DIT LE MEDEF

L'Europe ne devrait pas prendre de décision unilatérale sur le statut d'économie **de marché** mais doit aborder la question avec ses grands partenaires commerciaux au niveau mondial.

L'Europe doit s'engager à poursuivre avec les Chinois un dialogue constructif.

Le sujet n'est pas juridique, mais politique et économique :

- Comment l'Europe peut-elle créer un *level playing field*, c'est-à-dire les conditions d'une concurrence loyale, avec les Chinois et encourager ce pays à faire des efforts pour devenir réellement une économie de marché ?
- Comment protéger effectivement nos secteurs industriels contre les surcapacités chinoises et prévenir les effets de possibles représailles économiques ?

Nous soutenons le nouveau dispositif de défense commerciale et de lutte anti-dumping proposé par l'Europe et souhaitons son adoption et sa mise en œuvre rapide

XI. LES SANCTIONS CONTRE LA RUSSIE PÉNALISENT-ELLES NOS ENTREPRISES ?

ÉTAT DES LIEUX

L'Europe a décidé, fin janvier 2017, de proroger de six mois les sanctions économiques mises en œuvre à l'encontre de la Russie, à la suite de la crise ukrainienne.

Beaucoup de secteurs et d'entreprises françaises sont affectés par les conséquences de cette situation dans les services financiers, dans l'aéronautique, dans l'énergie. D'autres secteurs sont victimes des contre-mesures russes (cf. Agro-alimentaire et crise porcine). La Russie avait pris des mesures de rétorsion en réponse aux premières sanctions européennes (ex : produits agricoles).

La levée des sanctions côté européen est conditionnée au respect et à la mise en œuvre effective des accords de Minsk, signés en 2014 (c'est-à-dire la fin des combats à l'Est de l'Ukraine).

CE QUE DIT LE MEDEF

De nombreuses entreprises françaises ont subi et subissent les effets négatifs de ces sanctions. Nous travaillons avec les autorités françaises (ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Économie) pour identifier toutes les difficultés et essayer d'y apporter des solutions.

Il s'agit d'un dossier purement politique qui appelle une réponse politique. Nous n'avons pas de commentaires à présenter sur ce dossier. C'est d'ailleurs le point de vue que nous partageons avec nos homologues allemands.

XII. MIGRANTS : QUE FAIT L'EUROPE ?

ÉTAT DES LIEUX

En Allemagne, 1,2 millions migrants sont arrivés en 2015 (et 200 000 depuis janvier 2016), essentiellement via la frontière entre l'Autriche et la Bavière. Selon l'office des migrations, 40 % sont originaires de Syrie. Les autres arrivent d'Afghanistan, Iran, Irak, Pakistan et des Balkans.

À l'initiative d'Angela Merkel, les 28 pays européens ont conclu, en mars 2016, un accord avec la Turquie au terme duquel tous les migrants illégaux arrivant dans les îles grecques seront renvoyés vers la Turquie.

L'Europe prépare une révision des accords de Schengen notamment pour renforcer nos frontières extérieures. Avec notamment un projet de garde-côtes opérationnel depuis décembre 2016 et de douaniers communautaires. Il s'agit de mieux réguler l'immigration et aussi de protéger le territoire européen.

CE QUE DIT LE MEDEF

D'abord, maîtriser et réduire les flux migratoires vers les pays de l'Union européenne. Il s'agit de mettre en œuvre les accords conclus avec la Turquie, tout en poursuivant les négociations avec les pays proches et en apportant une aide aux zones en tension. L'Union européenne doit doter Frontex (Agence européenne de gestion des frontières) de plus de compétences et de plus de moyens.

Des contrôles plus efficaces aux frontières extérieures de l'Union européenne permettraient d'éviter de revenir aux contrôles à l'intérieur de l'espace européen. En tout état de cause, le retour complet aux frontières intérieures est pratiquement impossible : il existe 1 500 points de passage entre la France et la Belgique. Schengen était et reste une avancée pour les citoyens européens. Une véritable liberté de circulation se traduit par la disparition de contrôles douaniers. C'est la condition préalable à la croissance et à la prospérité dans un monde global qui dépend des échanges commerciaux mondiaux.

Des contrôles effectifs aux frontières extérieures de l'Union permettront une meilleure acceptation du droit d'asile qui reste au cœur des valeurs européennes, Tous les États-membres sont appelés à prendre leurs responsabilités en intégrant des réfugiés. Ceux qui les rejetteraient doivent en tirer les conséquences : ils ne sauraient alors exiger le bénéfice de la solidarité européenne quand ils en ont besoin, alors même qu'ils en refuseraient les obligations.

Il est de notre devoir de donner refuge à celles et ceux qui fuient les bombes et les persécutions. Mais ceux qui ne peuvent acquérir le statut de réfugié ne doivent pas être incités à venir en Europe et doivent être renvoyés en cas de refus de leur demande d'asile au terme d'un accord entre Européens et pays d'origine.

C'est maintenant que nous avons besoin d'une politique étrangère et de sécurité commune pour répondre aux drames et conflits qui éclatent en dehors de nos frontières. La lutte contre les causes de l'exode implique une stabilisation des régions en crise et l'aide au développement de leurs populations.

XIII. QUE SE PASSERAIT-IL SI LA FRANCE QUITTAIT L'EURO ?

ÉTAT DES LIEUX

La France appartient à la zone euro depuis 1999. Un euro représentait alors 6,55957 francs.

Aucun pays n'a jamais quitté la zone euro depuis la création de cette monnaie. Au contraire, les 11 pays de départ sont aujourd'hui 19.

L'euro a assuré la stabilité des prix. L'inflation moyenne est toujours restée sous les 2 % sur la période. Il a mis fin à la guerre des monnaies que l'Europe avait connu dans les nées 80.

La désindustrialisation de la France est réelle. Notre perte de compétitivité ne vient pas de l'euro mais de l'absence des réformes structurelles que nous aurions dû commencer à mettre en œuvre depuis plus de 20 ans. Aucun pays ne peut vivre autant que nous l'avons fait au-dessus de ses moyens sans devoir un jour en payer le prix.

CE QUE DIT LE MEDEF

Sortir de l'euro : un long capharnaüm administratif. Il at fallu 5 ans entre 1997 et 2002 pour introduire l'euro et faire disparaitre le franc. Quitter l'euro signifie recréer une nouvelle monnaie, réintroduire les taux de change, fabriquer et remplacer des pièces et billets, expliquer aux jeunes Français qui ont toujours voyagé à travers l'Europe sans changer leur argent qu'ils devront payer des commissions bancaires pour leurs achats.... Nos entreprises, déjà accablées de charges administratives, ont-elles le temps et les moyens de faire face à une longue période d'incertitude et de remise à niveau de tous leurs paramètres, et de régler un nouveau type de relations avec leurs clients et fournisseurs ?

Mais un choc immédiatement brutal. Avant même le déclenchement de la sortie, la perspective d'un retour au franc entraînerait rapidement une fuite de capitaux des investisseurs français et étrangers, qui auront peur du risque de dévaluation de leurs avoirs après la conversion en francs. Cela imposera pour l'État français de mettre en place un contrôle des capitaux, c'est-à-dire une interdiction de sortie des capitaux de France et de limiter les droits de retrait d'argent du système bancaire.

Un prix fort à payer pour les entreprises. À supposer que l'introduction du nouveau franc se fasse au taux d'un franc pour un euro, il est probable que la nouvelle monnaie subirait immédiatement une forte baisse, ce qui pourrait permettre de regagner temporairement de la compétitivité mais cet avantage serait aussitôt détruit par la hausse du coût des produits importés entrant dans la production de nos exportations (qui comptent pour 46 % de nos exportations) et par une hausse automatique des taux d'intérêt avec des frais financiers plus élevés pour les entreprises et des difficultés d'accès au crédit, compte tenu du choc prévisible de la sortie de l'euro sur les banques. Les entreprises françaises, les plus endettées de la zone euro, en subiraient également les conséquences sur leurs propres dettes.

Un danger pour notre souveraineté. L'État français aurait le choix entre maintenir sa dette en euros, avec le coût qui en résulterait du fait de la dévaluation de la nouvelle monnaie, ou convertir en franc tous ses titres de dettes. Cela conduirait à une hausse massive des taux d'intérêts, les agences de notation – et donc les marchés financiers – considérant alors que l'État se trouve en situation de défaut, la dette se dévaluant fortement et n'apportant plus le rendement attendu. Compte tenu du niveau d'endettement de la France, le plus élevé jamais atteint dans toute notre histoire, et qui est détenue à 57 % par des étrangers, cela veut dire que notre monnaie dépréciée nous obligerait à emprunter toujours plus cher pour financer notre protection sociale et payer nos fonctionnaires. Bref à dépendre encore plus des marchés internationaux et des grandes institutions.

Une facture pour chaque Français, surtout les plus défavorisés avec le retour de l'inflation : la dépréciation de la monnaie signifie une hausse des prix – énergie par exemple-et une augmentation des taux d'intérêts. Pour financer ses besoins avec un crédit devenu trop cher, l'État devra aussi augmenter massivement les impôts. Premières victimes : ceux dont les revenus nominaux ne bougent pas : retraités, pensionnés, titulaires de compte épargne et tous ceux qui ont besoin d'emprunter pour s'équiper ou se loger.

Un passage contraint à l'austérité : l'aggravation probable de la situation économique en France risque d'obliger le gouvernement à mettre en œuvre des politiques d'austérité. Le Royaume-Uni, la Suède et la Norvège en sont passé par là. La France aussi en 1983, après les dévaluations successives du franc, consécutives à la mise en place du programme du gouvernement Mauroy.